



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : secteur de projet de la place du général de Gaulle

- désaffectation et déclassement anticipé du domaine public des emprises nécessaires à la mise en œuvre du projet immobilier sur les îlots Voltaire et Houdan

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

DELIBERATION

OBJET : secteur de projet de la place du général de Gaulle

- **désaffectation et déclassement anticipé du domaine public des emprises nécessaires à la mise en œuvre du projet immobilier sur les îlots Voltaire et Houdan**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Vu sa délibération du 11 mai 2018 approuvant la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux,

Vu sa délibération du 29 mars 2018 prenant acte du bilan de la concertation engagée en 2017 dans le cadre de la démarche *Parlons ensemble du centre-ville* sur le secteur de projet de la place du général de Gaulle et décidant d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet, dans le cadre des principes de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux,

Vu sa délibération du 19 décembre 2019 prenant acte de la concertation engagée pour la requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle,

Considérant l'intérêt stratégique de ce projet pour le territoire de Sceaux au regard :

- du réaménagement complet des espaces publics, à travers l'extension du quartier piétonnier du centre-ville (mail piéton Houdan, places Houdan, de l'Amiral et de la Poste, rue du Four, élargissement de trottoirs, sécurisation des traversées) et la qualité qui sera apportée aux aménagements ;
- de la création d'une dizaine de boutiques venant renforcer et dynamiser le tissu commercial du centre-ville ;
- de l'accueil d'activités (espace collaboratif, activités de restauration...) permettant de répondre aux attentes fortes des scènes en matière de convivialité ;
- de la requalification du paysage urbain, grâce aux aménagements d'espace public mais également à la capacité du projet bâti d'assurer un lien entre les formes urbaines très contrastées qui composent actuellement le site ;
- de la production d'une offre nouvelle de logements, notamment de logements locatifs sociaux à destination des étudiants, conformément aux objectifs prescrits par l'Etat en la matière ;
- du renforcement de l'offre de stationnement en centre-ville.

Considérant que les bénéfices que présente cette opération au regard de l'intérêt public sont supérieurs aux services rendus aujourd'hui par les emprises dont la désaffectation et le déclassement sont envisagés, ces dernières étant actuellement affectées au stationnement automobile, à l'aménagement de petits espaces verts et au monument en mémoire au général de Gaulle,

Considérant en effet qu'il est prévu de :

- reconstituer un parc de stationnement, en sous-sol de l'ensemble immobilier, avec une capacité étendue à 150 places minimum ;
- repositionner le monument à la mémoire du général de Gaulle dans le projet ;
- requalifier les espaces publics, en faveur du piéton.

Considérant que la désaffectation des emprises ne sera effective qu'une fois les conditions de réalisation du projet réunies, ces dernières étant laissées à l'usage du public jusqu'à cette date qui, au

regard de la complexité du projet de construction et de réaménagement du secteur de la place du général de Gaulle, interviendra dans un délai maximal de 6 ans à compter de la présente délibération,

Considérant que le code général de la propriété publique permet de prononcer le déclassement d'immeubles dont la désaffectation a été décidée et que cette décision de déclassement est nécessaire à l'avancement opérationnel du projet, notamment à la signature des promesses de vente et au dépôt des demandes d'autorisations administratives,

Vu les projets de plans de division et de volumétrie permettant d'identifier les immeubles dont il est envisagé la désaffectation et le déclassement, joints en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 1 abstention : Mme Hélia Cacères)

DECIDE de désaffecter les immeubles ci-après désignés :

Ilot n°1 - Voltaire,


Parcelle	Surface (environ, sous réserve de mesurage)	Propriétaire	Nature des immeubles à déclasser
DP – lot 1 c	2 m ²	Ville de Sceaux	terrain en plein sol
K n°258, 241, 264, 83p, 88, 75p, 77, 81, 302 et lots issus du domaine public DP – lots 1e, 1g1	3 127 m ²	Ville de Sceaux	volume n°100, futures constructions Il est précisé que le volume n°100 comprend également des immeubles relevant du domaine privé de la Ville (73 rue Houdan et 3 rue du Four)

Ilot n°3 - Houdan

Parcelle	Surface (environ, sous réserve de mesurage)	Propriétaire	Nature des immeubles à déclasser
K n°106	121 m ²	Ville de Sceaux	terrain en plein sol
DP – lot 3a1	148 m ²	Ville de Sceaux	terrain en plein sol

PRONONCE le déclassement par anticipation des immeubles ci-dessus désignés, dont la désaffectation a été décidée.




Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire